



Assemblée générale

Distr. limitée
2 février 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 128 de l'ordre du jour
Santé mondiale et politique étrangère

Projet de résolution présenté par le Président de l'Assemblée générale

Portée, modalités, forme et organisation de la réunion de haut niveau sur la lutte contre la tuberculose

L'Assemblée générale,

Notant qu'en souscrivant au Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ et aux objectifs de développement durable, en septembre 2015, les chefs d'État et de gouvernement ont pris l'engagement courageux de mettre fin à l'épidémie de tuberculose d'ici à 2030,

Considérant qu'en adoptant le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement², les chefs d'État et de gouvernement ont appuyé la recherche-développement en matière de vaccins et de médicaments, ainsi que les mesures préventives et les traitements des maladies transmissibles et non transmissibles, surtout celles qui touchent les pays en développement de façon disproportionnée,

Réaffirmant son attachement à la déclaration politique sur la lutte contre la tuberculose adoptée lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale en 2018, dans laquelle elle a réaffirmé, entre autres, l'importance d'une action globale multisectorielle adéquatement financée pour accélérer le rythme des efforts déployés afin d'atteindre l'objectif de développement durable 3, et en particulier la cible 3.3 consistant à mettre fin à l'épidémie de tuberculose d'ici 2030, d'une manière qui tienne compte des déterminants sanitaires, sociaux et économiques de l'épidémie et qui protège et honore les droits humains et la dignité de toutes les personnes,

Rappelant qu'il a été décidé dans la déclaration politique de convoquer une réunion de haut niveau sur la tuberculose en 2023 à New York, dans le but d'entreprendre un examen complet de la réalisation des objectifs convenus aux niveaux national, régional et mondial en rapport avec la tuberculose qui ont été énoncés dans la déclaration politique de 2018, afin de recenser les lacunes et

¹ Résolution 70/1.

² Résolution 69/313, annexe.



d'identifier les solutions qui permettraient d'accélérer les progrès en vue de mettre fin à l'épidémie d'ici 2030,

Prenant note du rapport 2020 du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la déclaration politique, intitulé « Progrès dans la réalisation des objectifs mondiaux en matière de lutte contre la tuberculose et mise en œuvre de la déclaration politique issue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la lutte contre la tuberculose³ » et de la recommandation qu'il a faite à l'Organisation mondiale de la Santé pour qu'elle appuie les préparatifs d'une réunion de haut niveau sur la tuberculose en 2023, en l'alignant sur la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la couverture sanitaire universelle, qui doit également se tenir en 2023,

Soulignant que les mesures prises, les financements et les sommes investies dans le monde sont très en deçà de l'effort requis pour mettre fin à l'épidémie de tuberculose à l'échelle mondiale,

Prenant note du rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé pour la Stratégie mondiale de recherche et d'innovation pour la tuberculose, dont il a été pris acte lors de la soixante-quatrième Assemblée mondiale de la Santé,

Rappelant les objectifs et les engagements relatifs à la tuberculose figurant dans la Stratégie de l'Organisation mondiale de la Santé pour mettre fin à la tuberculose, approuvée par l'Assemblée mondiale de la Santé à sa soixante-septième session, en 2014, et dans la Stratégie mondiale de recherche et d'innovation pour la tuberculose, approuvée par l'Assemblée mondiale de la Santé à sa soixante-troisième session, en 2020,

Prenant note du Plan mondial pour éliminer la tuberculose 2023-2030 du Partenariat mondial Halte à la tuberculose, qui offre un schéma directeur concernant les actions prioritaires requises et une estimation détaillée des ressources financières nécessaires pour mettre fin à la tuberculose,

Prenant acte du Rapport 2022 sur la lutte contre la tuberculose dans le monde publié par l'Organisation mondiale de la Santé,

Rappelant la Déclaration de Moscou pour mettre fin à la tuberculose adoptée lors de la première Conférence ministérielle mondiale de l'Organisation mondiale de la Santé intitulée « Mettre fin à la tuberculose à l'ère du développement durable : une réponse multisectorielle », tenue en 2017,

Se déclarant profondément préoccupée par le fait que l'épidémie mondiale de tuberculose ait été à l'origine de 1,6 million de décès en 2021 et que, malgré les progrès réalisés dans la lutte contre la tuberculose, y compris en ce qui concerne les vies sauvées, les progrès ont été inégaux entre les pays et au sein des pays et par le fait que le monde n'est pas sur la bonne voie pour atteindre la plupart des objectifs assortis de délais qui avaient été fixés dans la déclaration politique de 2018 sur la tuberculose,

Sachant que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a un impact disproportionné sur les acquis enregistrés en matière de santé et de développement, entravant ainsi la réalisation des objectifs de développement durable et créant des obstacles supplémentaires à la réalisation des objectifs fixés dans la déclaration politique de 2018 sur la tuberculose,

Sachant que la tuberculose reste un problème mondial de santé et de développement auquel il est urgent de répondre, et sachant également qu'il faut s'attaquer aux difficultés et aux lacunes persistantes en matière de recherche-développement sur la tuberculose, y compris en ce qui concerne la mise au point de

³ A/75/236.

vaccins, d'outils de diagnostic, de médicaments et de techniques médicales essentielles sûres et efficaces et celle de leurs composants, ainsi que le matériel, afin de mener une action efficace contre la tuberculose,

Soulignant que la lutte contre la tuberculose doit s'appuyer sur des éléments de preuve et des données scientifiques, et sachant le rôle central que joue l'Organisation mondiale de la Santé dans la lutte mondiale contre la tuberculose et le rôle de chef de file qui est le sien au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne la conception d'options politiques fondées sur des preuves ; la surveillance, le suivi et l'évaluation de l'épidémie de tuberculose ; l'offre d'un appui technique ; et l'élaboration du programme de recherche, en étroite collaboration avec les États Membres,

Soulignant également qu'il importe d'assurer la coordination de l'organisation de la réunion de haut niveau sur la tuberculose avec les réunions de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle et sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, afin de garantir que les programmes de santé soient orientés vers l'action,

1. *Décide* que la réunion de haut niveau sur la lutte contre la tuberculose convoquée par son Président se tiendra à New York le 22 septembre 2023 pendant le débat général de sa soixante-dix-huitième session, de 10 heures à 18 heures, et comprendra une séance d'ouverture, une séance plénière consacrée au débat général, deux tables rondes multipartites et une brève séance de clôture ;

2. *Décide également* que le thème général de la réunion de haut niveau sera « Faire progresser la science, les finances et l'innovation, et tirer parti de leurs bienfaits pour mettre fin d'urgence à l'épidémie mondiale de tuberculose, en particulier en assurant un accès équitable à la prévention, au dépistage, aux traitements et aux soins » ;

3. *Décide en outre* que :

a) La réunion de haut niveau permettra la participation pleine et effective de tous les États Membres et des membres des institutions spécialisées des Nations Unies ;

b) À la séance d'ouverture, qui se tiendra de 10 heures à 10 h 30, seront entendues les déclarations de sa présidence à sa soixante-dix-huitième session, du Secrétaire général, de la présidence du Conseil économique et social, du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, du Président du Conseil d'administration du Partenariat mondial Halte à la tuberculose, d'une personnalité de haut niveau engagée dans la lutte contre la tuberculose, ainsi que d'une personne affectée par la tuberculose qui aura été sélectionnée par sa présidence, en consultation avec les États Membres et en tenant compte de la nécessité d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes ;

c) À la séance plénière, qui se tiendra de 10 h 30 à 17 h 30, seront entendues les déclarations des représentants des États Membres et des membres des institutions spécialisées des Nations Unies, et le temps imparti à ces déclarations sera de trois minutes pour les délégations s'exprimant à titre individuel et de cinq minutes pour les déclarations faites au nom d'un groupe d'États ;

d) Le segment de clôture, qui se tiendra de 17 h 30 à 18 h, comprendra des résumés des tables rondes multipartites et des remarques finales de la présidence de l'Assemblée générale, ainsi qu'une déclaration d'une personne touchée par la tuberculose, choisie en consultation avec les États Membres par sa présidence, compte tenu de la nécessité d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes ;

4. *Décide* que les deux tables rondes multipartites seront organisées comme suit :

a) Les deux tables rondes se tiendront en marge de la séance plénière, la première de 11 heures à 13 heures et la seconde de 15 heures à 17 heures ;

b) Elles auront pour thèmes :

Table ronde 1 : Accélérer les initiatives multisectorielles pour assurer une offre de soins équitables et de qualité contre la tuberculose, qui soient centrée sur les personnes, et s'attaquer aux déterminants de la tuberculose dans le contexte de la couverture sanitaire universelle ;

Table ronde 2 : Mettre l'accent sur des financements adéquats et durables à l'échelle nationale, régionale et internationale pour garantir l'équité dans la prestation de services de lutte contre la tuberculose, les stratégies innovantes, ainsi que pour la recherche-développement de nouveaux outils de diagnostic, de vaccins et de médicaments ;

c) Chaque table ronde sera coprésidée par deux personnes, l'une originaire d'un pays particulièrement touché par la tuberculose et l'autre d'un pays peu touché menant des programmes de contrôle de la tuberculose efficaces, qui seront nommés par sa présidence, en consultation avec les États Membres, parmi les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion de haut niveau, en tenant compte de la nécessité d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes, du niveau de développement et de la répartition géographique ;

d) Sa présidence pourra inviter des parlementaires, des représentants des autorités locales, des dirigeants ou hauts responsables d'entités compétentes des Nations Unies, y compris l'Organisation mondiale de la Santé, et des institutions financières internationales, des partenaires de développement et des représentants de la société civile, des populations et des communautés vulnérables face à la tuberculose, du secteur privé, du milieu universitaire, d'associations médicales et scientifiques, de peuples autochtones, d'organisations de personnes qui vivent avec une co-infection tuberculose-VIH, qui sont en situation de risque ou qui sont touchées, d'organisations de personnes handicapées et d'organisations communautaires, à s'exprimer lors des tables rondes, en tenant compte de la nécessité d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes ainsi que des jeunes et des personnes âgées, du niveau de développement et de la répartition géographique ;

5. *Décide également* que les participants à la réunion de haut niveau approuveront une déclaration politique concise et pragmatique, qui aura obtenu un consensus préalable au terme de négociations intergouvernementales et que son Président ou sa Présidente lui présentera pour adoption ;

6. *Prie* son Président, dans le cadre des préparatifs de la réunion de haut niveau, de convoquer et de présider, au plus tard en juillet 2023, avec l'appui de l'Organisation mondiale de la Santé et du Partenariat mondial Halte à la tuberculose administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et d'autres partenaires compétents, une concertation interactive multipartite, à laquelle participeront activement certains hauts représentants d'États Membres et de membres d'institutions spécialisées des Nations Unies, des observateurs auprès de l'Assemblée générale, des parlementaires et des représentants d'autorités locales, d'entités compétentes des Nations Unies, de grands donateurs mondiaux contre la tuberculose, d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, d'organisations de la société civile parmi celles qui seront invitées, du milieu universitaire, d'associations médicales et du secteur privé, ainsi que des populations et communautés vulnérables à la tuberculose, d'organisations de personnes qui vivent avec une co-infection tuberculose-VIH, qui sont en situation de

risque ou qui sont touchées, des personnes touchées par la tuberculose et des communautés plus large, en veillant à ce que les femmes, les filles et les populations autochtones soient représentées et entendues, et prie également son Président d'établir une synthèse de cette concertation avant la tenue de la réunion de haut niveau ;

7. *Engage* tous les États Membres et les membres des institutions spécialisées des Nations Unies à se faire représenter à la réunion, y compris aux tables rondes multipartites, au plus haut niveau possible, idéalement au niveau des chefs d'État et de gouvernement, et invite tous les observateurs auprès de l'Assemblée générale à se faire représenter au plus haut niveau possible ;

8. *Invite* les organismes des Nations Unies, y compris les fonds, programmes et institutions spécialisées, notamment l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi que les commissions régionales, les envoyés du Secrétaire général concernés, le Partenariat mondial Halte à la tuberculose administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, l'organisation Unitaid hébergée par l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme à se faire représenter à la réunion, selon qu'il conviendra, et les engage à réfléchir à ce qu'ils pourraient faire pour concourir aux préparatifs de la réunion et à la réunion elle-même, notamment pour ce qui est de faire part de leurs bonnes pratiques, de leurs difficultés et des enseignements qu'ils ont tirés de la mise en œuvre d'actions contre la tuberculose ;

9. *Invite également* les organisations non gouvernementales disposant de compétences dans le domaine et dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social à s'inscrire auprès du Secrétariat pour assister à la réunion de haut niveau, participer aux tables rondes multipartites et à la consultation interactive multipartites ;

10. *Prie* sa présidence de dresser une liste de représentants d'autres organisations non gouvernementales concernées et d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et du secteur privé intéressés qui pourraient participer à la réunion de haut niveau, y compris à la consultation interactive multipartites, compte tenu des principes de transparence, de représentation géographique équitable et de parité des genres, de soumettre cette liste aux États Membres pour examen selon le principe de l'approbation tacite et de la porter à son attention afin qu'elle puisse se prononcer sur leur participation à la réunion de haut niveau⁴ ;

11. *Engage* les États Membres et les membres des institutions spécialisées des Nations Unies à intégrer dans leurs délégations à la réunion de haut niveau, dans le respect de la parité des genres, des ministres des ministères compétentes, selon les besoins, des représentants (parlementaires, maires, gouverneurs) de villes et d'États où la prévalence de la tuberculose est élevée, des représentants des peuples autochtones, des représentants de la société civile, y compris d'organisations non gouvernementales, de communautés autochtones, d'associations locales, d'organisations confessionnelles, du milieu universitaire, de fondations philanthropiques et du secteur privé, et des réseaux représentant les personnes touchées par la tuberculose ;

12. *Prie également* le Secrétaire général, avec le concours de l'Organisation mondiale de la Santé, de présenter un rapport d'activité complet et analytique sur les progrès accomplis et les difficultés qu'il reste à surmonter pour atteindre les objectifs

⁴ La liste comprendra les noms proposés et ceux qui auront été retenus. Tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies ou membre d'une institution spécialisée ayant une réserve à formuler à cet égard indiquera ses motifs au Bureau de la présidence de l'Assemblée générale et au demandeur.

convenus en matière de lutte contre la tuberculose dans le cadre de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration politique de 2018 de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la lutte contre la tuberculose, qui éclairera la préparation d'un examen d'ensemble de la question par les chefs d'État et de gouvernement lors d'une réunion de haut niveau en 2023;

13. *Décide* que les séances de la réunion de haut niveau et la concertation multipartite seront diffusées sur le Web, et invite sa présidence, le Secrétaire général et le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé à donner à la réunion de haut niveau la plus large publicité possible, en utilisant toutes les plateformes de média et toutes les technologies numériques utiles à cette fin.
